

ACTION URGENTE

DES CIVILS EN DANGER SUR FOND D'ESCALADE DES COMBATS

Ces dernières semaines, plusieurs civils ont été blessés et des milliers ont été déplacés de force alors que le conflit armé qui oppose les forces de sécurité aux Forces armées révolutionnaires (FARC) s'intensifie dans le département du Cauca (sud de la Colombie).

Depuis un peu plus d'une semaine, la population civile, notamment les communautés indigènes, paysannes et afro-colombiennes, s'est retrouvée en première ligne des affrontements entre les forces de sécurité et les FARC dans les communes de Toribío, Jambaló, Caldono, Silva, Caloto, Miranda, Suárez, Morales et Argelia (département du Cauca).

À Toribío, qui abrite une importante population indigène, au moins 14 civils, dont des professionnels de la santé, ont été blessés, 400 ont été déplacés de force et plus de 80 habitations ont été endommagées, selon le médiateur des droits humains. Ces blessures seraient imputables à des explosifs utilisés par les FARC. À Argelia, une autre explosion attribuée aux FARC a causé la mort d'un jeune garçon et blessé plusieurs autres personnes, dont une fillette. Par ailleurs, quelque 1 500 personnes ont été contraintes de fuir leur domicile et 74 logements, une école et deux salles appartenant à la collectivité ont été considérablement endommagés, selon le Comité international de la Croix-Rouge. Le médiateur des droits humains a évoqué la possibilité d'une crise humanitaire dans la région.

L'Association des indigènes cabildos du nord du Cauca (ACIN) a appelé à la fin des combats entre les forces de sécurité et les FARC et a demandé aux deux parties de quitter les territoires indigènes. Le ministre de la Défense a affirmé que les FARC avaient infiltré le mouvement indigène, ce qui risque d'exposer la population civile de la région, en particulier les communautés indigènes, à de nouvelles attaques dans un contexte déjà tendu. Par ailleurs, l'ACIN et plusieurs organisations de défense des droits humains et syndicats du département du Cauca ont récemment été menacés et accusés d'être des « partisans de la guérilla ».

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol ou dans votre propre langue :

- rappelez aux autorités qu'elles sont tenues de protéger les civils aux termes du droit international humanitaire, notamment de garantir leur droit de ne pas être mêlés aux hostilités en vertu du principe de distinction ;
- condamnez les atteintes aux droits humains et les autres violations du droit international humanitaire commises par les forces de sécurité et les guérilleros ;
- appelez les autorités à diligenter une enquête exhaustive et impartiale sur les menaces adressées à l'ACIN, au Comité de solidarité avec les prisonniers politiques (CSPP), au Mouvement national des victimes de crimes d'État (MOVICE), à la Centrale unitaire des travailleurs (CUT) et au Syndicat des travailleurs et employés universitaires de Colombie (SINTRAUNICOL), à en rendre les conclusions publiques et à traduire les responsables présumés de ces agissements en justice.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 28 AOÛT 2012 :

Président de la République
Señor Juan Manuel Santos
Presidente de la República,
Palacio de Nariño, Carrera 8 No.7-26,
Bogotá, Colombie
Fax : +57 1 596 0631

**Formule d'appel : Excmo. Sr. Presidente Santos, /
Monsieur le Président,**

Ministre de la Défense
Señor Juan Carlos Pinzón
Ministerio de Defensa
Carrera 54, no.26-29
Bogotá, Colombie
Fax : +57 1 266 1003
**Formule d'appel : Sr.
Ministro Pinzón, / Monsieur le Ministre,**

María Ángela Holguín
Ministerio de Relaciones Exteriores
Palacio San Carlos
Calle 10 No. 5-51
Bogotá
Colombie
Fax : +57 1 381 4742 (attendre le bip
après l'enregistrement vocal)
**Formule d'appel : Estimada Señora
Ministra, / Madame la Ministre,**

Ministère des Affaires étrangères

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays (adresse(s) à compléter) :

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

ACTION URGENTE

DES CIVILS EN DANGER SUR FOND D'ESCALADE DES COMBATS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Toutes les parties au conflit armé qui déchire la Colombie de longue date ont maintes fois bafoué le droit de la population civile de ne pas être entraînée dans les affrontements et ont commis de graves atteintes aux droits humains et des violations du droit international humanitaire. Amnesty International a appelé à plusieurs reprises les deux parties au conflit – guérilleros et forces de sécurité – à cesser ces agissements immédiatement et sans condition.

Les forces de sécurité et les groupes paramilitaires assimilent souvent les membres d'organisations de défense des droits humains et de syndicats, ainsi que les populations indigènes et afro-colombiennes, à des collaborateurs ou des sympathisants de la guérilla, et sont allés jusqu'à menacer, enlever ou tuer certains d'entre eux. Des défenseurs des droits humains, des syndicalistes et des personnes appartenant à des communautés indigènes ou afro-colombiennes ont également été menacés, voire tués, par des guérilleros qui les accusaient de se ranger du côté de leurs ennemis.

Le 9 juillet au soir, Martha Giraldo, membre de la section du MOVICE du Valle del Cauca, et Walter Agredo, membre de la section du CSPP du Valle del Cauca, ont reçu le même SMS contenant des menaces de mort qui visaient plusieurs organisations, dont l'ACIN, le CSPP, le MOVICE, la CUT et le SINTRAUNICOL.

Noms : Population civile du département du Cauca ; Walter Agredo, Martha Giraldo ; des membres de l'ACIN, du CSPP, du MOVICE, de la CUT et du SINTRAUNICOL

Genre : Hommes et femmes ; homme, femme ; hommes et femmes

AU 206/12, AMR 23/026/2012, 17 juillet 2012